MAISON RELAIS BEAUSÉJOUR DE SAINTE-MARIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



ASSOCIATION LA HALTE PERE ÉTIENNE GRIENENBERGER

Siège social : 4 rue Henri Vavasseur 97400 Saint-Denis

Tel : 0262 90 89 60 – Mail : asso.lahalte@lhpeg.re

www.lhpeg.re

SOMMAIRE

INTRODUCTION……..p.3

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF……...……...p.4

LE BILAN D'OCCUPATION DEPUIS 2022……..p.12

L'ACTIVITÉ EN 2025……..……..p.13

LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS……..……..p.29

CONCLUSION..……...…..p.38

INTRODUCTION

Après bientôt quatre années d'activité, la Maison Relais de Beauséjour poursuit son ancrage dans le quartier et demeure solidement identifiée par les acteurs associatifs, institutionnels et sanitaires du territoire. En 2025, 28 personnes ont été logées, dont 8 nouvelles entrées, avec un profil toujours marqué par de longs parcours d'errance et une moyenne d'âge élevée. Le collectif reste composé majoritairement de résidents âgés de plus de 50 ans, dont plusieurs présentent une fragilité sanitaire importante.

L'année a été marquée par deux nouveaux décès, survenus directement dans les logements, rappelant la vulnérabilité du public accueilli et la nécessité de poursuivre la réflexion engagée depuis plusieurs années sur l'accompagnement à la fin de vie, la prévention des situations de mise en danger et la gestion d'évènements traumatiques auxquels les hôtes sont régulièrement exposés. L'aspect sanitaire demeure un enjeu central pour ce type de logement accompagné. Les sollicitations d'urgence, les hospitalisations non programmées et les situations critiques liées aux addictions soulignent la charge importante qui pèse sur le couple d'hôtes, alors que les interventions des équipes mobiles en santé mentale et en addictologie, pourtant financées par l'A.R.S., restent largement insuffisantes et éloignées des besoins réels du dispositif. Sur le plan administratif et financier, l'équilibre demeure fragile. Les moyens alloués par la D.E.E.T.S. ne permettent toujours pas de garantir une gestion sereine du dispositif, d'autant plus que la future obligation pour le gestionnaire de prendre en charge les consommations d'eau et d'électricité des résidents entraînera des charges nouvelles, non compensées à ce jour. Le conventionnement A.P.L., annoncé depuis février 2024 et attendu initialement pour la fin 2024, n'a pas encore abouti malgré les démarches engagées. Sa mise en œuvre est désormais envisagée pour le premier semestre 2026, mais les évolutions demandées par la tutelle, notamment les modifications du règlement intérieur, continuent de susciter chez les résidents des inquiétudes quant à leurs impacts sur la sécurité, la sérénité et le maintien de leur cadre de vie.

Toujours décidée à relever ces défis, La Halte poursuit sa mission avec constance et engagement, garantissant à des personnes en grande précarité un cadre de vie stable, un accompagnement de proximité et un environnement sécurisant, soutenu par l'expérience et la mobilisation continue des équipes des 3 Maisons relais.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

✓ Cadre législatif et réglementaire

Définition	La maison relais ou pension de famille (P.F.) est une forme de résidence sociale qui est un établissement destiné au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non, et des locaux communs affectés à la vie collective. Il s'agit d'une offre alternative au logement pour des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, et ayant pour la plupart fréquenté de façon répétée les structures d'hébergement temporaire. De taille réduite, la structure propose un accompagnement à la vie quotidienne assuré par un couple d'hôtes.
Agréement	Le gestionnaire de pension de famille est agréé au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale (I.L.G.L.S.), visant notamment l'activité de gestion de résidences sociales sous l'autorité de la D.E.E.T.S.
Public accueilli	Des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, réalisant des allers-retours fréquents entre la rue et les dispositifs d'hébergement d'urgence, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend difficile leur accès à un logement ordinaire. Les PF accueillent notamment des personnes en fragilité, qui sans nécessiter un accompagnement social lourd, ne peuvent accéder à un logement autonome du fait de leur isolement (social et / ou psychologique).
Durée de séjour	Contrat conclu pour une durée d'un mois tacitement renouvelable. Accueil sans limitation de durée, à vocation pérenne.
Forme d'habitat	Structure de taille réduite d'une capacité de 22 logements, alliant des logements individuels et des espaces collectifs, dans un tissu urbain intégré.
Modalités de fonctionnement	Les hôtes assurent différents services au sein de la résidence : - l'aide à la vie quotidienne auprès des résidents, sensibilisation sur l'hygiène de vie, notamment alimentaire, sur le respect des règles relatives à l'occupation du logement à la vie collective et au règlement intérieur ; - l'orientation des résidents vers les services sociaux et de santé ; - une veille, en exerçant un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par les résidents ou avec ceux-ci ; - l'organisation d'activités collectives autour des actes du quotidien, d'animations avec les résidents.

	- les fonctions de gestion locative sociale que sont l'accueil, l'information de la vie de la résidence et de l'environnement, la prévention des impayés par le suivi des dossiers d'aide au logement, la veille et l'orientation ; La personne accueillie signe un contrat d'occupation conclue pour une durée d'un mois et tacitement renouvelée, sans limite de durée. L'orientation sur l'ensemble des places est systématiquement réalisée par le S.I.A.O.
Financement	Fonctionnement : BOP 177 plafonné à 19.50 euros par jour et par personne. Investissement : Programme 135 (crédits F.N.A.P.) : PLAI/PLAI adapté. Participation des résidents par une redevance mensuelle ouvrant droit à l'Aide au Logement Sociale (A.L.S.) dans l'attente du conventionnement A.P.L. à venir. Le résident doit avoir suffisamment de ressources ainsi qu'un revenu régulier et stable ou bénéficier des minimas sociaux.
Solvabilité des personnes	Un projet de conventionnement à l'A.P.L. est en attente de mise en œuvre par la D.E.E.T.S. depuis février 2024 et qui tarde à venir.
Références législatives et réglementaires	- Circulaire interministérielle du 20 avril 2017 relative à la mise en œuvre du plan de relance 2017-2021 des P.F. et des Résidences Accueil (R.A) ; - Circulaire du 20 février 2012 relative à la campagne budgétaire du secteur Accueil, Hébergement et Insertion et à la contractualisation entre l'Etat et les opérateurs pour poursuivre le développement des pensions de famille ; - Circulaire 2012/04 du 13 janvier 2012 relative à la mise en œuvre opérationnelle du Logement D'Abord ; - Loi Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 (MOLLE) ; - Circulaire n°2008-248 du 27 Août 2008 relative à la création de MR ; - Circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux MR ; - Articles L.633-1 du CCH et D.331-14 et suivants.

Conformément à l'article L. 633-1 du Code de la construction et de l'habitation, les maisons relais sont des « établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire ». Sur les 22 places de la Maison relais, 15 places relèvent de la Pension de Famille généraliste et 7 places du dispositif Résidence Accueil, destiné « à des personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective, et en situation d'isolement ou d'exclusion sociale ». Cependant, ces places de Résidence Accueil. ne bénéficient d'aucun moyen spécifique, et le public concerné représente en pratique au moins le double des 7 places initialement prévues.

✓ Définition et fonctionnement

Les Maisons relais constituent une catégorie spécifique de résidences sociales et se distinguent des autres dispositifs par l'accueil durable, et non temporaire, de personnes ne pouvant accéder à court terme à un logement de droit commun. Les résidents y disposent à ce titre d'un contrat d'occupation. Ce sont des structures de taille réduite, combinant logements privatifs et espaces collectifs, afin de favoriser les relations quotidiennes entre les résidents et avec les hôtes, dans un fonctionnement qui se rapproche autant que possible de celui d'un logement ordinaire. La Maison relais a pour missions de :

- Offrir un logement pérenne au sein d'une structure à taille humaine garantissant un cadre de vie convivial, sécurisant et chaleureux, assuré par la présence d'un couple d'hôtes qui anime et régule la vie quotidienne.
- Favoriser la recréation du lien social grâce à l'articulation entre espaces privatifs et lieux collectifs permettant des activités partagées et propices aux échanges.
- Encourager la participation à la vie de la Cité en développant des passerelles avec le tissu local et en incitant les résidents à prendre part aux différentes activités proposées.

Les Maisons relais constituent ainsi une forme d'habitat adapté, pensée pour répondre aux besoins de personnes cumulant un faible niveau de ressources, une situation d'isolement ou d'exclusion, un parcours marqué par les ruptures et les séjours à la rue, ainsi que des fragilités de santé, physiques, psychiques ou psychiatriques, les empêchant, à un moment de leur vie, d'intégrer un logement ordinaire dans un horizon prévisible.



✓ L'association gestionnaire

Association La Halte Père Etienne Grienenberger (L.H.P.E.G.)

Siège social : 4 rue Henri Vavasseur – 97400 Saint-Denis

N° SIRET : 428 664 155 000 85 - Code APE : 8790B

Président : M. Joël GAY

Représenté par M. Nicolas NOUVEAU en qualité de directeur général

Téléphone : 0262 90 89 60 - Fax : 0262 90 89 50 Courriel : asso.lahalte@lhpeg.re

Site web : www.lhpeg.re

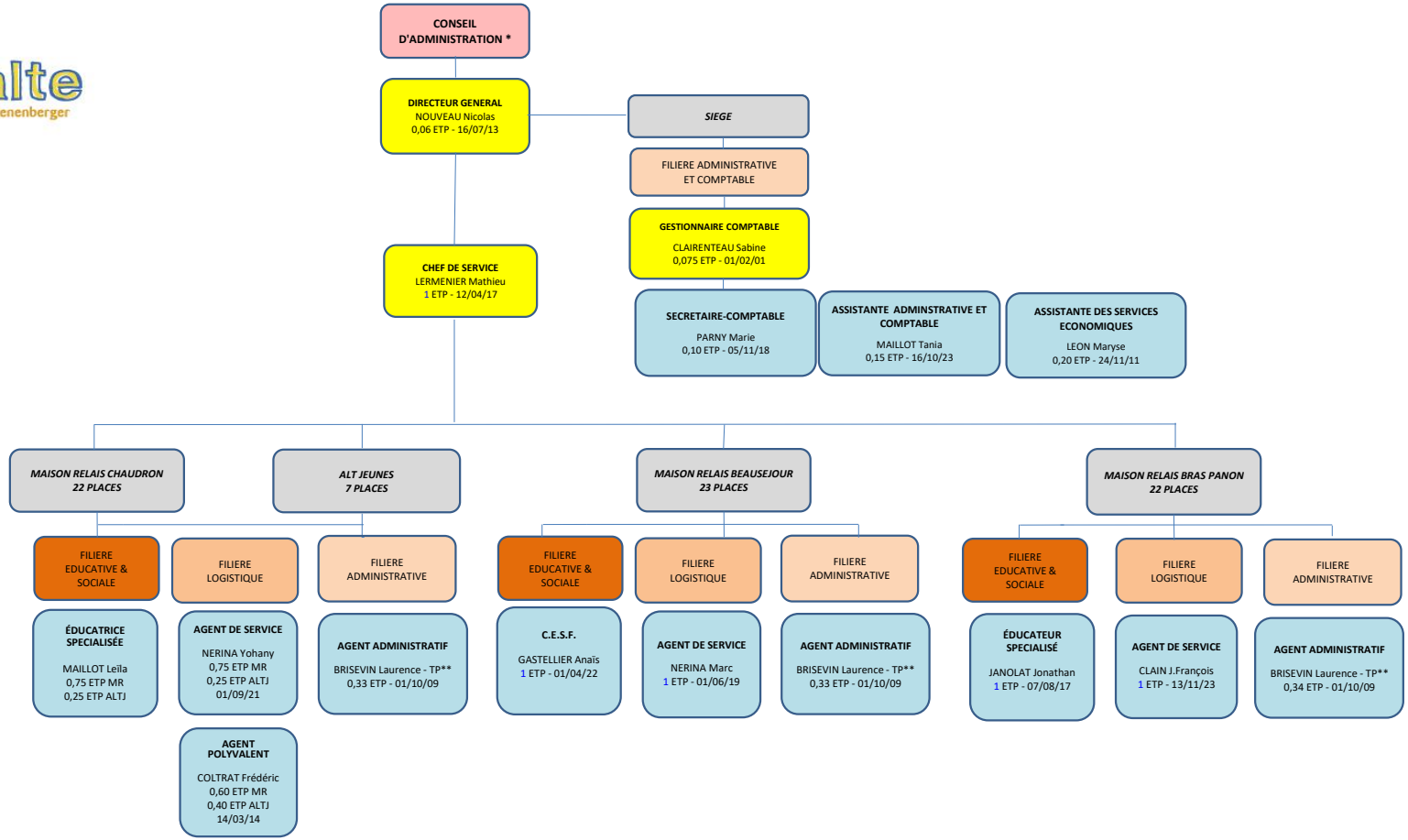
✓ Les établissements de La Halte Père Étienne Grienenberger

Dispositifs	Localisation	Financement	Capacité
C.H.R.S.[1] Urgence Jonquilles	Saint-Denis	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	51 places
C.H.R.S. Urgence Fleur d'eau	Bras-Panon	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	35 places
C.H.R.S. Diffus	St-Denis/St-André	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	6 places
A.L.T. Jeunes	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	7 places
A.L.T. Transition	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	5 places
Maison relais du Chaudron	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	22 places
Maison relais de Beauséjour	Sainte-Marie	D.E.E.T.S.	23 places
Maison relais de Bras-Panon	Bras-Panon	D.E.E.T.S.	22 places
L.H.S.S.[2] NORD	Saint-Denis	A.R.S.	20 lits
L.H.S.S. EST	Bras-Panon	A.R.S.	10 lits
L.A.M.[3] NORD	Saint-Denis	A.R.S.	18 lits

[1] Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.
[2] Lits Halte Soins Santé.
[3] Lits d'Accueil Médicalisés.

ORGANIGRAMME MAISONS RELAIS & ALT JEUNES AU 31 DECEMBRE 2025

la Halte
Père Etienne Grienenberger



* Président - Mr GAY Joel
Vice Président - Mr ZITTE Guy
Trésorier - Mr PAYET Pascal
Trésorier adjoint - Mme RIVIERE Roselyne
Secrétaire - Mme PAUSE Liliane
Secrétaire adjoint - Mr LATCHOUMANE André
Membre - Mme LEOVILLE Martine
Membre - Mme LEBEAUD Sonia
Membre - Mr HOAREAU Wenceslas
Membre - Mme HOARAU Martine
Membre - Mr ERUDEL Louis
Membre - Mr RICHER Georges
Membre - Mr HIBON Jacky
Membre - Mme HUET-LAGACHERIE Reine Claude
Membre - Mme LAPINSONNIERE Marie Reine
Membre - Mr PIGNOLET DE FRESNES Claude
Membre - Mme LEGRAS Jacqueline
Membre - Mr HOAREAU Axel

** Temps partiel
µ Contrats Aidés
####### Date d'entrée dans l'association

✓ La Maison relais Beauséjour de Sainte-Marie

La Maison relais est implantée depuis mai 2022 dans le quartier en développement de Beauséjour à Sainte-Marie. La conception et la construction ont été co-réalisé entre notre association et le bailleur social S.H.L.M.R.[4] pour 21 appartements de type T1 bis de 30 m2 pour personnes seules et 1 de type T2 de 47 m2 pour un couple. La principale contrainte résulte d'une parcelle très inclinée et restreinte qui a réduit le nombre de logements pleinement accessible.
La situation de la résidence dans le quartier est à proximité de toutes les commodités.

ACCES	NBRE
Rez-de-jardin	4
Rez-de-chaussée	3
1er étage	4
1er étage avec accès monte-charge	3
2e étage	8

Des espaces collectifs sont mis à disposition du public tels qu'une buanderie, une salle à manger avec cuisine équipée, une grande salle d'activité et des espaces verts extérieurs.

Comme toute Maison relais de LHPEG, chaque logement est équipé d'un lit, d'un matelas, d'un réfrigérateur, d'une plaque de cuisson et d'espaces de rangement.

✓ Identification de la structure

Structure	Maison relais de Beauséjour
Adresse	4 rue Fleur de Jade 97438 Sainte-Marie
Téléphone	0692 39 54 17
Chef de services	Mathieu LERMENIER 0693 66 95 09

[4] Société d'Habitations à Loyer Modéré de La Réunion.

✓ L'équipe

Agent de service	1 E.T.P.
Conseillère en Économie Sociale et Familiale	1 E.T.P.
Chef de services	0.34 E.T.P.
Agent administratif	0.33 E.T.P.
Assistante administrative et comptable	0.05 E.T.P.
Assistante des services économiques	0.05 E.T.P.
Gestionnaire-comptable	0,025 E.T.P.
Directeur	0.02 E.T.P.

✓ L'animation du dispositif

Le couple d'hôtes assure l'animation et l'entretien quotidien du dispositif sous la responsabilité du chef de service. La complémentarité entre l'agent de service et la travailleuse sociale diplômée permet de proposer un accompagnement global de proximité, fondé sur une médiation régulière avec l'environnement afin de faciliter l'intégration des résidents dans la Maison Relais, dans le quartier et plus largement dans la commune. Ils veillent également à la régulation du collectif afin de prévenir et limiter les éventuels troubles de voisinage.

La dimension relationnelle constitue le cœur de leur présence quotidienne : repérage des besoins individuels, appui aux démarches, organisation de la vie collective et encouragement de l'autonomie auprès d'un public cumulant souvent des problématiques multiples — addictions, souffrances psychiques, maladies, situations d'incurie ou difficultés budgétaires. Les hôtes assurent ainsi une veille sociale et sanitaire constante, permettant d'alerter, d'orienter et d'accompagner les résidents pour favoriser une stabilisation, voire une amélioration de leur état général.

La collaboration étroite entre les deux hôtes est indispensable pour garantir un cadre de vie accueillant, convivial et sécurisant, en veillant au respect des règles collectives. Leur présence s'étend du lundi au vendredi, incluant deux temps de soirée, ainsi qu'un dimanche par mois. L'année 2024 a été marquée par deux remplacements successifs sur le poste de travailleur social : après le départ de l'assistante de service social fin 2023, un éducateur spécialisé a été recruté temporairement avant l'arrivée d'une conseillère en économie sociale et familiale. Des stagiaires

en travail social sont également régulièrement accueillis, constituant un véritable atout pour les résidents et pour l'équipe, tout en enrichissant leur parcours de formation.
Enfin, différents temps de travail ont ponctué l'année : réunions mensuelles des résidents et de l'équipe, rencontres inter-Maisons Relais de la LHPEG, groupes d'analyse des pratiques professionnelles inter-associatifs, réunions transversales des pôles social et logistique, réunions pilotées par le SIAO, plénières du CRPA ainsi que divers échanges partenariaux.

✓ L'intégration par le logement

Habiter à la Maison Relais, c'est retrouver un « chez-soi » après des périodes plus ou moins longues passées à la rue. Avant leur arrivée, la majorité des résidents étaient sans domicile fixe ou ne disposaient que de solutions d'hébergement précaires ou temporaires. Le logement adapté leur permet de renouer progressivement, à leur rythme, avec l'usage d'un logement privatif. L'appropriation de ce lieu exige pour chaque nouvel arrivant un temps d'adaptation propre à son parcours, ses expériences, ses problématiques sociales, psychiques ou psychiatriques, sa capacité de gestion budgétaire et son désir de s'y investir.
Pour beaucoup, une réappropriation, voire, pour certains, un apprentissage, du « savoir-habiter » est nécessaire ; le couple d'hôtes l'accompagne et la stimule quotidiennement, en s'adaptant aux capacités de chacun. Les hôtes rendent ainsi régulièrement visite aux nouveaux résidents pour évaluer leur sécurité et leur autonomie, l'hygiène du logement, la gestion du budget, les courses et la cuisine, tout en les guidant dans l'aménagement de leur espace et leur inscription dans une vie sociale.
La majorité des résidents n'ayant pas d'économies à l'entrée, ils doivent faire face aux frais habituels : dépôt de garantie, premier mois de loyer, assurance responsabilité civile, ouvertures des compteurs d'eau et d'électricité, literie, ustensiles de cuisine. Une aide financière au titre du F.S.L. peut être sollicitée, sans garantie d'acceptation par le service instructeur, ce qui peut laisser le résident redevable des frais. Au-delà de ces aspects matériels, l'entrée à la Maison relais constitue souvent une transition émotionnellement forte, marquée par la nécessité de reprendre des repères, de recréer des habitudes et de réapprendre à vivre dans un espace structuré. Le passage d'une vie marquée par l'errance à un logement stable peut susciter autant d'espoir que d'appréhension, et nécessite un accompagnement patient et gradué. L'équipe veille ainsi à renforcer la confiance de chaque résident, à soutenir son autonomie naissante et à encourager, quand cela est possible, une projection à plus long terme dans un parcours de stabilisation et de mieux-être.

Le bilan d'occupation depuis 2022

Depuis l'ouverture de la Maison relais en 2022, 43 personnes, dont 4 femmes, y ont été accueillies. Parmi les 17 résidents sortis du dispositif, 6 sont malheureusement décédés.

Personnes logées depuis 2022 : - *Sortantes structure hébergement soc. Ou méd.-sociale* - *En errance, à la rue* - *Transfert MR* - *Rupture d'hébergement familial* - *Structure d'hébergement sanitaire* *Sortant d'incarcération* - *En couple*	**43** *15* *15* *2* *5* *1* *1* *4*
Nombre de décès - *Découvert au domicile*	**6** *4*
Sorties vers logement social	**6**
Sorties vers logement privé	**0**
Retour à la rue	**4**
Retour en Hexagone	**1**

70 % des personnes admises proviennent de structures d'hébergement ou directement de l'errance, confirmant que la Maison Relais remplit ainsi pleinement sa mission première : offrir un cadre de stabilisation à des personnes en situation d'errance lourde ou sortant de dispositifs temporaires. 14 % de l'ensemble des personnes accueillies sont décédées durant leur séjour. 4 d'entre elles ont été découvertes à leur au domicile : 2 par les hôtes et 2 par d'autres résidents au cours d'un week end. La répétition de 2 décès par an depuis 2023 révèle la grande fragilité sanitaire des résidents et la charge émotionnelle importante pour les hôtes seuls face à ces situations, sans appui extérieur autre que la direction de l'association pour accompagner l'ensemble des résidents mais aussi pour les soutenir psychiquement dans cette gestion si complexe que requiert les questions liées à la mort. Par ailleurs, 6 résidents ont accédé à un logement social, tandis que 4 sont retournés à la rue sans avoir investi leur logement, et 1 est reparti en Hexagone rejoindre un hébergement familial.

Ces différents éléments ; décès, retours à la rue et difficultés d'insertion ; illustrent une vulnérabilité persistante tant sanitaire que psychique et sociale.

L'ACTIVITÉ DE LA MAISON RELAIS DE BEAUSÉJOUR

LES CHIFFRES CLÉS 2025

97.68%
Taux d'occupation
99.06% en 2024

	2023	2024	2025
Résidents logés	**27** *2 femmes et 25 hommes dont 1 couple*	**26** *2 femmes et 24 hommes dont 1 couple*	**28** *2 femmes et 26 hommes dont 1 couple*
Nuitées réalisées	**6884**	**8339**	**8200**
Entrées	**11** *2 femmes et 9 hommes*	**3** *3 hommes*	**8** *1 femme et 7 hommes*
Sorties	**4** *dont 2 décès*	**6** *dont 2 décès*	**5** *dont 2 décès*
Taux de vacances global	**12.29%** *soit 965 jours*	**0.90%** *Soit 76 jours*	**2.32%** *Soit 195 jours*
Appels aux secours	**16**	**23**	**31**
Interventions des secours	**13**	**20**	**24**
Hospitalisations	**10**	**16**	**12**
Activités proposées	**47**	**48**	**65**

TAUX D'OCCUPATION :

Le taux d'occupation pour 2025 s'établit à 97,68 %, avec 8 200 nuitées réalisées.

La durée de vacances atteint 195 jours, dont 178 jours pour le logement dédié au couple, resté vacant en raison d'une orientation S.I.A.O. reçue quatre mois après l'annonce du départ du précédent couple. Les 17 jours restants sont principalement liés aux délais d'orientation du S.I.A.O., et plus marginalement au temps nécessaire pour les premiers contacts et rencontres avec les personnes orientées.

LES SORTIES :

	2023	2024	2025
Sorties	**4** - 2 décès - 2 accès logement soc.	**6** - 2 décès - 2 accès log. social - 2 retours à la rue	**5** - 2 décès - 1 accès log. social - 1 retour à la rue - 1 retour Hexagone
Durée moyenne de séjour total des résidents décédés	**302 jours** *1 pour 439 jours* *1 pour 166 jours*	**711 jours** *1 pour 781 jours* *1 pour 642 jours*	**872 jours** *1 pour 919 jours* *1 pour 872 jours*
Durée moyenne de séjour total des résidents sortants vers un logement social	**182 jours** *1 pour 284 jours* *1 pour 80 jours*	**371 jours** *1 couple*	**1309 jours**
Durée moyenne de séjour total des résidents retour à la rue	_	**348 jours** *1 pour 573 jours* *1 pour 124 jours*	**1108 jours**
Durée moyenne de séjour total du résident retour Hexagone	_	_	**297 jours**

5 sorties ont été actées en 2025, dont 1 retour à la rue et 1 accès au logement :

- 2 résidents, présents depuis plus de deux ans, sont décédés brutalement à leur domicile en raison de problématiques de santé.
- 1 résident accueilli depuis 2022 a accédé à un logement social, sans toutefois avoir réellement investi la Maison relais durant son séjour.
- 1 autre résident accueilli depuis 2022, est retourné à la rue sans avoir investi la structure.
- 1 résident est reparti précipitamment en Hexagone après dix mois d'accueil pour rejoindre son réseau familial suite au décès d'un proche et n'a plus souhaité revenir.

Toute prévision de sortie est transmise au S.I.A.O. dès qu'elle est connue afin de faciliter une nouvelle orientation et de limiter les périodes de vacances. Les remises en état des cinq logements libérés en 2025 ont été réalisées en 3 à 5 jours, sans impact sur leur remise en disponibilité. Le délai entre l'annonce d'une sortie au S.I.A.O. et la réception d'une nouvelle orientation a varié entre 15 jours et 1 mois, et celui entre l'orientation et l'entrée physique du résident de 1 à 30 jours, selon les situations.

TAUX DE VACANCES GLOBAL : 2.32% soit 195 jours

Logements vacants en 2025	Durée de vacances	Motif de vacances
N°16	178 jours	Attente d'orientation du SIAO après la sortie d'un couple le 31/12/2024 avec prévision de disponibilité communiquée 1 mois avant.
N°11	5 jours	Attente d'orientation par le SIAO.
N°05	6 jours	Attente d'orientation par le SIAO avec prévision de disponibilité communiquée 1 mois avant.
N°18	6 jours	Attente d'orientation par le SIAO avec prévision de disponibilité communiquée 1 mois avant.

La durée cumulée de 195 jours de vacances a eu un impact majeur sur le résultat d'exploitation prévu, entraînant une baisse significative des redevances destinées à couvrir les frais de fonctionnement et aggravant le déficit budgétaire du dispositif.

Au-delà de ces conséquences financières, cette période d'inoccupation met une nouvelle fois en évidence les difficultés persistantes liées aux délais d'orientation du S.I.A.O., qui affectent directement le taux de remplissage des logements. Elle souligne la nécessité pour le S.I.A.O. de disposer d'une liste d'attente actualisée en continu, afin de réduire autant que possible les périodes de vacances et d'améliorer la fluidité des admissions. Dans cette dynamique, le gestionnaire transmet systématiquement les prévisions de sortie entre 15 jours et un mois à l'avance, afin de permettre l'anticipation des orientations et de limiter les temps d'inoccupation.

LES ENTRÉES :

	2023	2024	2025
Entrées	**11**	**3**	**8**
- *dont femmes*	*2*	*0*	*1*
- *dont hommes*	*9*	*3*	*7*

Les prescripteurs des demandes d'orientation :

Prescripteurs	2023	2024	2025
Structure A.H.I.[5]	**2**	**1**	**1**
Service de soins en addictologie	**1**	**-**	**1** CSAPA
Boutique Solidarité/Maraudes	**7**	**2**	**3**
Mandataire judiciaire	**-**	**-**	**2**
Service pénitencier	**-**	**-**	**1**
Transfert Maison relais	**1**	**-**	**-**
Total :	***11***	***3***	***8***

La situation des personnes orientées avant leur admission :

	2023	2024	2025
Errance/squat	**7**	**2**	**4**
Structure A.H.I./Logement Adapté	**3**	**1**	**1**
Hôtel/Hébergement familial	**-**	**-**	**2**
Incarcération	**-**	**-**	**1**
Structure sanitaire	**1**	**-**	**-**

Les données concernant les prescripteurs des orientations montrent une évolution significative des partenariats mobilisés au fil des années. En 2025, les maraudes et la Boutique Solidarité demeurent un acteur central de l'orientation.

Parallèlement, on observe une diversification des prescripteurs, avec notamment l'apparition du mandataire judiciaire et du service pénitentiaire, ce qui traduit un élargissement des publics adressés à la Maison Relais et une meilleure prise en compte des situations sociales complexes.

[5] Accueil Hébergement Insertion : Les structures d'hébergement d'insertion type CHRS, LAM, LHSS

Les orientations issues des structures AHI et du secteur addictologie restent quant à elles relativement stables sur la période.

Concernant la situation des personnes orientées avant leur admission, les données confirment la prédominance d'un public en grande précarité. L'errance ou le squat demeure la première situation d'origine, représentant la moitié des admissions en 2025. On note également l'arrivée de personnes issues d'hôtels ou d'hébergements familiaux ainsi que d'incarcération, ce qui témoigne de parcours marqués par l'instabilité résidentielle et la rupture des liens sociaux. Les orientations depuis des structures sanitaires ou des dispositifs AHI restent ponctuelles mais constantes.

Dans l'ensemble, ces données soulignent que la Maison relais continue de jouer un rôle essentiel dans l'accueil de personnes particulièrement vulnérables, souvent sans solution pérenne avant leur admission, tout en renforçant progressivement ses liens avec un réseau de prescripteurs plus diversifié. Aucun refus d'admission n'a été exprimé cette année et toutes les orientations ont abouti à une admission.

LES APPELS AUX SECOURS :

	2023	2024	2025
Appels au 15	**12** *dont au moins 2 par des résidents*	**19** *dont au moins 7 par des résidents*	**18**
Appels au 17	**4**	**4** *dont au moins 2 par des résidents*	**13** *dont au moins 2 par des résidents*
Intervention du SAMU ou des pompiers/ambulance	**8**	**16**	**16**
Intervention des gendarmes	**5**	**4**	**8**

Les données relatives aux appels aux secours montrent une activité soutenue en 2025, comparable à celle de l'année précédente. Si le nombre d'appels au 15 diminue légèrement, les appels au 17 augmentent significativement, notamment en raison d'événements liés à des personnes extérieures habitant aux alentours de la Maison relais.

Les interventions du SAMU et des pompiers se maintiennent à un niveau élevé tandis que les interventions des gendarmes doublent sur la période.

Les 18 appels au SAMU se répartissent de la manière suivante :

- 6 situations d'alcoolisation massive, ayant entraîné déliriums, chutes, déshydratations ou dénutrition ;
- 2 épisodes de décompensation psychique ;
- 10 appels liés à des symptômes relevant de la médecine générale.

Concernant les 13 appels aux forces de l'ordre, la très grande majorité découle de troubles du comportement sous alcoolisation, avec des situations d'agressivité ou de violences envers les résidents ou le couple d'hôtes avec ou sans armes comme des machettes, haches et autres couteaux, et 1 appel concerne une décompensation psychique.

Nous avons également été confrontés à plusieurs intrusions de personnes extérieures venues importuner ou agresser des résidents, ainsi qu'à des dégradations sur les équipements de la résidence. L'association dépose systématiquement plainte lorsque les faits le justifient. Les services de gendarmerie acceptent en général les plaintes déposées par l'association lorsqu'il s'agit de dégradations ou d'agressions visant le personnel. En revanche, ils refusent de recevoir celles que l'association souhaite déposer en se constituant partie civile lorsque les faits concernent des agressions envers les résidents. Dans ces situations, l'association fait appel à son cabinet d'avocats, qui dépose directement plainte avec constitution de partie civile auprès du procureur de la République.
Ce fut notamment le cas pour un résident très vulnérable, en situation de handicap, victime d'une tentative d'homicide commise par un mineur placé sous mesure éducative et se présentant régulièrement dans la structure. Dès les premières intrusions de ce mineur — qui dormait parfois dans les espaces collectifs — nous avions alerté les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que les structures en charge de son suivi, et transmis une Information Préoccupante. Malgré plusieurs relances, aucun retour ne nous avait été apporté avant la survenue de l'évènement dramatique, qui a profondément choqué l'ensemble des résidents, les hôtes et le voisinage.

Les infirmiers libéraux, intervenant régulièrement à la Maison relais, ont apporté un soutien précieux lors de plusieurs situations nécessitant un appel au 15. Leur expertise clinique a permis d'appuyer les hôtes dans l'évaluation de l'urgence et de favoriser la prise en compte rapide des

éléments justifiant une hospitalisation, ce qui n'est pas toujours évident à faire entendre à la plateforme téléphonique du centre 15.

En l'absence du couple d'hôtes, notamment la nuit ou le week-end, des résidents ont eux-mêmes sollicité les secours pour venir en aide à un voisin en difficulté ou victime de blessures, ainsi que les forces de l'ordre en cas de troubles importants liés à l'alcoolisation. Certains résidents ont également alerté le chef de services lors d'incidents survenus en soirée ou en week-end, alors même qu'aucune astreinte n'est aujourd'hui financée.

Dans l'ensemble, ces données illustrent :

- la forte prévalence des problématiques d'addiction, générant une part importante des interventions d'urgence ;
- le rôle essentiel des hôtes, souvent en première ligne face à des situations critiques ;
- la mobilisation ponctuelle des résidents, qui participent parfois eux-mêmes au signalement d'évènements graves ;
- et la nécessité croissante d'un appui professionnel renforcé, notamment en dehors des heures de présence du couple d'hôtes.

LES HOSPITALISATIONS :

	2023	2024	2025
Hospitalisations	**10**	**16**	**12**
- non programmées	***8*** *- 3 décompensations psy. dont 1 avec soutien des forces de l'ordre.* *- 5 avec état d'alcoolisation..*	***10*** *- 2 décompensations psy. avec soutien des forces de l'ordre.* *- 8 avec état d'alcoolisation.*	***8*** *- 1 décompensation psy.* *- 7 avec état d'alcoolisation massive.*
- programmées	***2*** *- 2 en médecine générale*	***5*** *- 5 en médecine générale*	*4* *- 3 en médecine générale*
- durée cumulée	-	-	***356 jours***

En 2025, 12 hospitalisations ont été recensées, un chiffre en léger recul par rapport à 2024, mais qui reste conséquent et qui souligne le besoin sanitaire prégnant de ce type de dispositif.

La majorité d'entre elles, comme les années précédentes, concernent des hospitalisations non programmées, témoignant de la forte précarité sanitaire et les mises en danger récurrentes.
Les données montrent que les mises en danger liées à l'alcoolisation massive restent les principaux motifs d'hospitalisation. Bien que leur nombre diminue, cette problématique demeure centrale et complexifie l'accompagnement des résidents.
Concernant les décompensations psychiques, nécessitant parfois l'appui des forces de l'ordre les années précédentes, une seule n'est recensée, sans pour autant indiquer une disparition des troubles sous-jacents.
Les hospitalisations programmées, quant à elles, se maintiennent à un niveau modéré, principalement pour des soins de médecine générale liés à des maladies chroniques.

La durée cumulée d'hospitalisation est de 356 jours dont 240 jours ne concernant qu'un seul résident hospitalisé sur à une chute à son domicile et pour lequel un projet de réorientation vers une famille d'accueil est en cours en raison de sa grande perte d'autonomie. Les 116 jours restants correspondant principalement à des hospitalisations programmées entre 1 et 56 jours pour des maladies chroniques et l'autre pour des soins en psychiatrie en raison d'un profond état de mal-être ; les autres jours d'hospitalisation correspondent à des durées de 1 à 6 jours soit pour des soins programmés soit suite à un appel au 15 après une chute, une agression, une alcoolisation massive ou de résidents se plaignaient de douleurs.

Les hôtes sont régulièrement confrontés à des résidents présentant des risques sanitaires immédiats nécessitant l'intervention des secours. Leur rôle est central dans la détection des situations d'urgence, l'alerte, et la coordination des soins avec les différents professionnels de santé. Cette charge, importante et parfois quotidienne, souligne une nouvelle fois la fragilité du public accueilli et les exigences du dispositif en matière de vigilance sanitaire.

Au sujet des soins en addictologie, l'accompagnement peut parfois être amorcé dès l'arrivée en Maison relais lorsque le résident est volontaire ; toutefois, le manque de leviers de mobilisation rend l'adhésion souvent difficile à maintenir. Ce travail nécessite un engagement sur le long terme, inscrit dans une démarche volontaire de réduction des risques, ce que nous n'observons pas encore.

LES SUIVIS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX :

	2023	2024	2025
Suivi infirmier à domicile	**5** *dont 3 pour soins psychiques et/ou ayant des troubles cognitifs*	*7* *dont 4 pour soins psychiques et/ou ayant des troubles cognitifs*	*7* *dont 4 pour soins psychiques et/ou ayant des troubles cognitifs*
Suivi CMP[6]	**1**	**0**	**0**
Suivi HDJ[7] en addictologie	**1**	**0**	**0**
Suivi HDJ en psychiatrie	**0**	**0**	**0**
SAVS/SAMSAH[8]	**0**	**0**	**0**
Suivi paramédical	**3** *3 kinés à domicile*	**5** *4 kinés à domicile* *1 orthophonique*	**4** *4 kinés à domicile*

La collaboration avec le cabinet d'infirmiers libéraux intervenant à la Maison relais depuis son ouverture en 2022 s'est encore renforcée cette année. Leur connaissance fine des résidents et du fonctionnement de la Maison relais facilite le lien avec tous les professionnels de santé et garantit une continuité des observations, notamment concernant les situations rencontrées en soirée ou le week-end. Ces échanges réguliers permettent aux hôtes d'anticiper les points de vigilance et d'adapter leur accompagnement.

À ce jour, aucun résident ne dispose d'une notification SAVS ou SAMSAH à notre connaissance, les informations administratives restant parfois partielles au moment des admissions.

Les hôtes assurent donc seuls, avec l'appui des infirmiers libéraux, l'évaluation des besoins de soins et la motivation des résidents à y adhérer. Ils assurent également la coordination des parcours de soins : prises de rendez-vous médicaux, organisation des transports, suivis paramédicaux, et accompagnements physiques auprès des médecins traitants.

Cette charge importante pour le couple d'hôtes souligne la nécessité d'un véritable renfort paramédical afin de répondre de façon plus adaptée au volume et à la complexité des problématiques sanitaires rencontrées.

[6] Centre Médico-Psychologique.
[7] Hôpital de jour.
[8] Service d'Accompagnement à la Vie Sociale/Service d'Accompagnement Médico-Social pour Personnes Handicapées.

L'INTERVENTION DES ÉQUIPES MOBILES :

Interventions des équipes mobiles	2023	2024	2025
EM2P[9]	**20**	**46**	**0**
CSAPA[10]	**12**	**12**	**11**

L'accompagnement quotidien reposant sur une vigilance constante, la présence de ces équipes mobiles constitue un maillon essentiel du travail partenarial. Les professionnels de santé, infirmiers, travailleurs sociaux, ou intervenants spécialisés apportent en effet un soutien précieux dans l'évaluation des situations psychiques, la gestion des crises, l'orientation en soins, ou encore la mise en place de démarches de réduction des risques. Leur intervention ponctuelle est d'autant plus importante que la majorité des résidents présentent des problématiques de santé complexes, associant pour beaucoup troubles psychiques, conduites addictives et pathologies somatiques liées à des parcours d'errance prolongés.

Cependant, ces interventions demeurent insuffisamment adaptées au fonctionnement autonome d'une Maison relais. Leur fréquence trop irrégulière, la difficulté à maintenir une continuité de présence, ainsi que des modalités d'intervention plutôt pensées pour des dispositifs plus institutionnels limitent fortement leur impact. Les résidents, déjà en difficulté pour s'approprier des dispositifs extérieurs, peinent à se saisir de ces temps d'accompagnement qui nécessiteraient régularité, proximité et inscription dans la durée.

Aussi, l'arrêt des interventions régulières de l'EM2P, sur décision unilatérale de l'E.P.S.M.R., a accentué ce manque. Le retour à un fonctionnement « à la demande » prive la structure d'un partenaire clé pour la prévention, la gestion et l'anticipation des troubles psychiques. Cette évolution fragilise fortement la capacité des hôtes à appréhender et à sécuriser les situations sanitaires, d'autant plus qu'ils se retrouvent souvent en première ligne face aux crises, aux décompensations ou aux situations de mise en danger.

[9] Équipe Mobile Psychiatrie Précarité portée par l'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion.
[10] Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie d'Addictions France.

L'équipe mobile du CSAPA maintient, quant à elle, une présence relativement stable, mais qui reste très en-deçà des besoins réels. Les interventions pourraient gagner en intensité et en diversité afin de favoriser une adhésion plus durable des résidents, dont l'addiction constitue l'un des principaux facteurs de vulnérabilité, d'hospitalisations à répétition et de ruptures de parcours.

L'ensemble de ces constats met en évidence la nécessité de repenser la place, les modalités et la régularité des interventions des équipes mobiles. Pour répondre à la complexité des situations rencontrées, il apparaît indispensable :

- d'organiser une programmation plus stable et prévisible,
- de renforcer la présence régulière des équipes mobiles sur site,
- de formaliser un cadre d'intervention adapté au fonctionnement d'une Maison relais,
- et d'assurer une coordination régulière avec les hôtes, qui disposent d'une expertise fine de la réalité quotidienne des résidents.

Un partenariat mieux structuré permettrait non seulement de soutenir les professionnels de la Maison Relais dans la gestion des situations critiques, mais aussi de renforcer la prévention, la continuité des soins et l'accompagnement à long terme des personnes accueillies.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA MAISON RELAIS :

	2023	2024	2025
Activités sportives	3	4	2
Activités ludiques et de bien-être	6	15	15
Repas partagés	25	24	24
Sorties culturelles	6	10	12
Participation plénières CRPA	4	3	3
Semaine Pensions de Famille	3	2	3
Activités avec des partenaires	8	12	8
Total :	***47***	***48***	***65***





Diverses activités sont régulièrement proposées aux résidents afin de renforcer la resocialisation, encourager la cohésion et favoriser des temps de détente partagés. Elles se déclinent sous différentes formes : parties de belote ou de dominos, ateliers de bricolage et de jardinage, repas collectifs organisés pour célébrer un anniversaire ou marquer les temps forts de l'année (fête du 20 décembre, Noël, galette des rois, grillades, pique-niques en forêt ou en bord de mer), ainsi que des sorties culturelles telles que des concerts ou des expositions.

Un véhicule de 9 places, mutualisé entre les 3 Maisons relais LHPEG, permet d'organiser ces sorties et de proposer ponctuellement des activités communes réunissant résidents et hôtes des différentes structures. Certaines de ces activités se construisent également avec la participation de familles, d'amis ou de partenaires, contribuant ainsi à renforcer l'ouverture vers l'extérieur et la dynamique collective.




Les projets d'activités émergent aussi bien lors d'échanges spontanés avec les résidents dans les espaces collectifs que durant les réunions mensuelles. Ils peuvent également être initiés par le

couple d'hôtes, qui veille à proposer des temps conviviaux favorisant la participation de chacun. Ces moments sont largement appréciés des résidents, et une contribution financière symbolique peut parfois être sollicitée selon la nature de l'activité.

Cette année encore, plusieurs partenariats ont enrichi l'offre proposée :
SCOPAD : dans une dynamique de remobilisation et de réinsertion professionnelle, les ateliers ont renforcé le lien social et contribué à redonner confiance aux résidents dans leurs compétences et leur capacité d'agir.
Centre d'action sociale ADESIR : acteur majeur du quartier, il œuvre pour le développement du lien social intergénérationnel à travers des repas partagés, des activités sportives et des sorties collectives. Son implication lors de la journée des Pensions de Famille, organisée cette année à la Maison relais, a permis d'ouvrir l'évènement à un public élargi et de renforcer la cohésion entre les habitants du territoire.
Domaine du Café Grillé : une visite guidée de cette plantation du sud de l'île a offert aux résidents une découverte du patrimoine agricole réunionnais, associée à un temps de sortie culturelle et touristique en groupe.
Ces partenariats contribuent pleinement aux objectifs de la Maison relais en offrant aux résidents des espaces de socialisation, de découverte et d'ouverture vers l'extérieur, tout en consolidant les liens entre résidents, hôtes et acteurs du territoire.

LA GESTION LOCATIVE :

Le montant de la redevance est aujourd'hui de 371€ comprenant le loyer et les différents services délivrés à la Maison relais (buanderie, menus travaux, transport, téléphone, …). La grande majorité des résidents ont droit à l'aide au logement plafond, leur restant ainsi pour leur part un résiduel de 86€ à régler chaque mois.
Au 31/12/2025, le montant de l'aide au logement plafond est de 285€.

	2023	2024	2025
Résidents allocataires de l'AL plafond	**21**	**20**	**22**
Résidents allocataires d'une AL minorée	**5**	**5**	**6**
Résident n'ayant pas droit à l'AL	**1**	**1**	**0**

La grande majorité des résidents ont droit à l'aide au logement plafond. Les 6 résidents bénéficiant d'une AL minorée sont des résidents qui ont une eu une activité professionnelle, essentiellement en contrat d'insertion, soit perçoivent une retraite personnelle avec un complément pour atteindre le montant de l'ASPA, soit une pension d'invalidité.

Projet de conventionnement à l'APL :

Annoncée par la DEETS en février 2024, la mise en œuvre du conventionnement à l'APL semble désormais envisagée pour le premier semestre 2026. Ce conventionnement permettra aux résidents de bénéficier d'une aide au logement plus avantageuse. En contrepartie, le gestionnaire LHPEG devra prendre en charge les consommations individuelles d'eau et d'électricité, qui seront alors intégrées dans la redevance mensuelle d'occupation acquittée par les résidents.

Dans l'attente de la décision officielle de la Préfecture, LHPEG a d'ores et déjà engagé les démarches nécessaires auprès des différents organismes concernés, notamment la CAF et les opérateurs de fluides, afin de préparer la mise en œuvre de ce dispositif.

LES RETARDS DE RÈGLEMENT DE RÉSIDUELS DE REDEVANCE :

	2023	2024	2025
Retards de règlements de résiduels de redevance	**21**	**38**	**22**

Les retards de règlement du résiduel de redevance demeurent réguliers d'une année à l'autre, avec une hausse significative observée en 2024 suivie d'une diminution en 2025. Malgré cette fluctuation, ces retards restent le plus souvent temporaires et sont généralement résorbés dans le mois ou les deux mois qui suivent, grâce au suivi rapproché assuré par les équipes sociale et administrative.

Ces retards trouvent principalement leur origine dans des suspensions ou ruptures de droits CAF, liées notamment à des défauts de déclaration trimestrielle, à des transitions administratives complexes (comme le passage à une demande de retraite ou d'ASPA) ou à des contrôles automatisés entraînant une interruption ponctuelle du versement de l'aide au logement.

À cela s'ajoutent des difficultés budgétaires ponctuelles rencontrées par certains résidents, en lien avec une gestion financière fragile ou des dépenses imprévues, ainsi que des départs soudains du

dispositif, qui retardent parfois le règlement des sommes dues le temps de finaliser les démarches administratives ou de recouvrement.

Ces différents facteurs rappellent la fragilité de gestion budgétaire d'une partie du public accueilli et soulignent l'importance d'un accompagnement soutenu dans l'appropriation de la gestion budgétaire, ainsi qu'une vigilance constante dans le suivi administratif afin de limiter l'impact de ces retards, tant sur la situation des résidents que sur l'équilibre budgétaire du dispositif.

LES IMPAYÉS DE RÉSIDUELS DE REDEVANCE :

	2023	2024	2025
Impayés de résiduels de redevance au 31/12/2025	**3**	**10**	**4**

Les impayés de résiduels de 2024 ont tous été réglés au début de l'année 2025, grâce à un suivi administratif étroit et à un accompagnement réactif des résidents concernés. Les impayés constatés en 2025 proviennent quant à eux de deux départs volontaires ; bien qu'ils aient finalement été recouvrés dans leur quasi-totalité, ces situations ont entraîné des délais supplémentaires et un travail administratif accru pour les équipes.

Au-delà de ces cas individuels, chaque impayé impacte directement l'équilibre financier de la Maison relais, dont le modèle économique demeure fragile. La moindre interruption de paiement, même temporaire, peut donc générer des tensions budgétaires, d'autant plus dans un contexte où les moyens alloués ne couvrent pas pleinement le volume réel d'accompagnement requis. Ces difficultés rappellent l'importance d'un accompagnement de proximité, permettant d'anticiper au mieux les risques d'impayés.

La vigilance quotidienne du couple d'hôtes et de l'équipe administrative constitue un levier essentiel pour repérer rapidement les fragilités financières, soutenir les démarches auprès de la CAF, prévenir les ruptures de droits et mobiliser les aides lorsque cela est nécessaire.

Cette réactivité limite les dettes accumulées, sécurise le parcours des résidents et contribue au maintien d'un fonctionnement budgétaire soutenable pour le dispositif. Elle permet également d'éviter que les impayés ne s'installent dans la durée, ce qui fragiliserait encore davantage le modèle économique du dispositif. L'anticipation et la coordination fine entre les différents acteurs restent donc déterminantes pour préserver la stabilité financière et garantir la continuité de l'accompagnement.

RÈGLEMENT DU DÉPOT DE GARANTIE :

Pour chaque nouvelle entrée, un dépôt de garantie est demandé. La grande majorité des résidents bénéficient pour cela de l'aide financière du F.S.L., proposée par le Conseil Départemental et sollicitée par le prescripteur dans un délai de trois mois suivant l'admission. Grâce à nos recommandations régulières, la formulation de cette demande intervient le plus souvent dans le mois qui suit l'entrée du résident. Cependant, les délais de versement du dépôt de garantie financé par le F.S.L. ont pu varier considérablement, allant de 4 à 18 mois après l'admission. Lorsque le traitement dépasse trois mois, nous procédons systématiquement à des relances auprès de la cellule F.S.L. afin d'éviter des retards supplémentaires.

En 2025, ces délais se sont nettement améliorés. Des échanges réguliers avec les services concernés ont permis de repréciser les enjeux du dispositif, d'identifier les causes des retards précédents et d'ajuster les modalités de traitement, entraînant une réduction significative des délais de versement.

Délai de réception du DG versé par le F.S.L. à partir de la date d'entrée	**2023**	**2024**	**2025**
Moins de 3 mois	**0**	**0**	**3**
Moins de 6 mois	**2**	**1**	**2**
Entre 6 et 12 mois	**3**	**2**	**0**
Plus de 12 mois	**3**	**-**	**0**

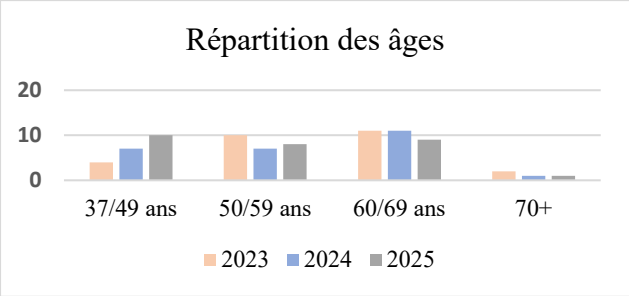
La gestion locative de la Maison relais, globalement satisfaisante cette année encore, requiert un suivi rigoureux et constant de la part des équipes sociales et administratives. La réactivité demeure un élément central : elle permet de s'assurer que les règlements des résiduels sont effectués dans les délais, de suivre avec précision les droits à l'aide au logement, dont les montants peuvent fluctuer selon la situation administrative des résidents, et de garantir que les demandes d'aide au F.S.L. soient bien complétées, transmises et traitées dans les meilleurs délais.

Pour autant il faut souligner que le temps de travail que requiert ce suivi administratif et comptable rigoureux n'est absolument pas pris en compte dans le financement de ces dispositifs et les ressources humaines allouées pour y pourvoir engagent beaucoup plus de leur temps de travail que la part budgétaire E.T.P. arrêtée.

LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

L'AGE DES RÉSIDENTS :

La moyenne d'âge des résidents est de 56 ans. Le résident le plus jeune a 38 ans et l'ainé a 74 ans.



Parmi les 28 résidents logés en 2025 :

36% ont plus de 60 ans soit 10 résidents

64% ont plus de 50 ans soit 18 résidents

36% moins de 50 ans soit 10 résidents.

Le public de la Maison Relais demeure majoritairement vieillissant, ce qui accentue les problématiques liées à la perte d'autonomie et nécessite une réflexion approfondie sur les adaptations possibles du dispositif. La proportion importante de résidents de plus de 60 ans, ainsi que la forte présence de personnes de plus de 50 ans, confirme une évolution structurelle du public accueilli vers un vieillissement toujours plus marqué. Cette tendance est d'autant plus préoccupante que nombre de résidents présentent des fragilités prématurées, liées à des parcours de vie chaotiques, à l'errance ou à des problématiques de santé accumulées. Ces vulnérabilités entraînent des besoins accrus en accompagnement, tant sur le plan sanitaire que social, et rendent indispensable la mise en place de réponses adaptées. Le sujet du vieillissement en Maison relais doit donc être considéré comme un enjeu majeur. Il implique de réfléchir à des solutions permettant le maintien à domicile dans des conditions dignes et sécurisées, notamment à travers :

- Le recours accru à l'aide-ménagère et au portage de repas,
- Le développement des interventions de soins libéraux,
- Le financement pour l'adaptation des logements au vieillissement,
- La formation continue du couple d'hôtes à l'accompagnement de publics vieillissants et/ou en perte d'autonomie.
- La possibilité du développement de l'EHPAD à domicile ainsi que des modalités de financement pour les publics précaires.

Ces constats invitent à anticiper dès maintenant l'évolution des besoins, afin de garantir un accompagnement cohérent et durable pour un public dont la fragilité ne cessera probablement de s'accentuer au fil des années et dont le maintien à domicile répond à la fois à un souhait des personnes mais aussi à une logique de coût moins importante pour la politique de solidarité.
Le vieillissement de la population et l'accroissement de la pauvreté sont deux facteurs déterminants pour penser le bien-être et les dépenses de solidarité de demain.

LES RESSOURCES DES RÉSIDENTS :

Type de ressources	2023	2024	2025
RSA	**16**	**15**	**13**
RSO	**0**	**0**	**2**
AAH	**2**	**2**	**3**
RETRAITE/ASPA	**3**	**2**	**6**
ARE/ASS	**2**	**3**	**1**
SALAIRE	**3**	**2**	**1**
PENSION D'INVALIDITÉ	**1**	**1**	**1**

L'inscription systématique à France Travail des publics bénéficiaires du RSA s'est poursuivie en 2025. L'évolution des ressources en 2025 met en évidence une augmentation notable des bénéficiaires de la retraite ou de l'ASPA, passant de 2 à 6 résidents. Cette hausse illustre le vieillissement du public accueilli et la transition progressive d'une partie des résidents vers des prestations liées à l'âge, souvent accompagnée de démarches administratives complexes et de périodes transitoires sans ressources. L'équipe reste attentive à soutenir les démarches liées à l'accès aux droits des résidents souvent très éloignés de l'autonomie administrative. Cette vigilance est indispensable pour sécuriser les ressources, prévenir les situations de rupture financière et garantir une stabilité minimale indispensable à l'intégration au sein du dispositif.
Aussi, les hôtes valorise quotidiennement l'insertion par le travail auprès des résidents en les stimulant et en les orientant dans leurs démarches, ainsi qu'en les impliquant dans de petits travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage au sein des extérieurs et parfois dans leur logement. Ces activités permettent de mobiliser les compétences de chacun, mais aussi de restaurer la confiance en soi, souvent mis à mal après des parcours d'errance ou de rupture.

Nous sommes parfois encore confrontés à des ruptures de droits CAF (RSA ou AAH) lors du dépôt de demandes de retraite personnelle ou d'ASPA. Ces interruptions peuvent durer de 3 à 6 mois, selon les situations, obligeant parfois à réintroduire des demandes de RSA pour des résidents jusque-là allocataires de l'AAH. À ce jour, aucune réponse n'a été apportée par les services de la CAF concernant les motifs de ces suspensions, qui fragilisent fortement les résidents concernés : impossibilité d'honorer leurs charges, difficultés à régler leur redevance et perte de moyens pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Si un rappel de pension de retraite ou d'ASPA est bien versé une fois la demande traitée, parfois plus d'un an après le dépôt initial, ces retards entraînent entre-temps l'accumulation de dettes et des périodes prolongées sans ressources. Cela accentue la vulnérabilité des résidents et complique davantage leur parcours de réinsertion sociale.

LES MESURES DE PROTECTION :

Type de mesure	Age	Ressources
Tutelle	67	A.S.P.A.
Tutelle	65	R.S.A en attente A.S.P.A.
Tutelle	56	A.A.H.
Curatelle renforcée	65	A.S.P.A.
Curatelle renforcée	64	R.S.A en attente A.S.P.A.
Curatelle renforcée	59	A.A.H.
Curatelle simple	57	R.S.A.
Curatelle renforcée	56	Pension d'invalidité
Curatelle renforcée	42	R.S.A.
Total de résidents :	***9***	

Nous constatons que plusieurs autres résidents auraient besoin d'une mesure de protection juridique, au regard de leurs difficultés persistantes en matière de gestion budgétaire et des situations de mise en danger liées à des consommations alcooliques massives, compromettant tant leur alimentation que le règlement de leurs diverses charges et la priorisation véritable de leurs besoins.

À titre d'exemple, un résident accueilli depuis 2022 a refusé à plusieurs reprises la mise en place d'une mesure de protection, alors même que ses difficultés financières demeurent constantes. Au regard de la mise en danger manifeste observée, nous envisageons de signaler la situation au Procureur de la République afin qu'une mesure adaptée puisse être étudiée.

Le lien partenarial avec les différents mandataires judiciaires est globalement satisfaisant. Par la présence des hôtes dans la quotidienneté des majeurs protégés permettant d'évaluer leurs besoins, une coordination des différentes prestations peut se mettre en œuvre de façon sécurisante pour les résidents concernés et claire et rassurante pour les mandataires qui les valident.

L'AIDE À DOMICILE :

Type d'aide à domicile	Age	Ressources
P.C.H. aide humaine	57	Pension d'invalidité
A.P.A. dérogatoire	57	R.S.A.
A.P.A.	64	R.S.A. en attente A.S.P.A.
A.P.A.	68	A.S.P.A.
A.P.A.	73	Retraite
A.P.A.	65	R.S.A. en attente A.S.P.A.
Total de résidents avec S.A.D. :	***6***	

L'aide à domicile consiste en des passages réguliers, une à cinq fois par semaine, visant la confection des repas et l'entretien du logement. Elle est majoritairement financée par le Conseil Départemental via l'A.P.A. pour les personnes de plus de 60 ans.
La rotation fréquente des intervenants nécessite une vigilance accrue de la part des hôtes, qui doivent pouvoir identifier les professionnels, vérifier les conditions d'intervention et s'assurer que les prestations réalisées sont adaptées aux besoins des résidents.
La collaboration entre les hôtes et les intervenantes doit être régulièrement réévaluée afin de garantir une communication fluide et une transmission efficace des informations, qu'il s'agisse de points de vigilance constatés dans les logements ou de comportements inadaptés de certains résidents. En cas de postures professionnelles inappropriées ou de prestations non conformes, nous alertons systématiquement les responsables des services d'aide à domicile afin qu'un recadrage

puisse être effectué. Là encore et comme pour l'accompagnement des mesures de protection, le travail du couple d'hôtes est clairement vecteur de facilitation tant pour le professionnel que pour le bénéficiaire et entraîne une réassurance pour tous.

QUELQUES EVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2025 :

✓ Le passage du cyclone GARANCE

En février 2025, la population réunionnaise a été touchée par le passage du cyclone intense GARANCE. En amont de l'événement, le couple d'hôtes a pris soin de rencontrer individuellement chaque résident et d'organiser une réunion collective afin de rappeler les consignes de sécurité et de s'assurer que chacun disposait des ressources nécessaires pour s'alimenter et s'hydrater pendant l'alerte rouge, période de confinement strict.

À l'issue du cyclone, une seconde réunion a été tenue afin de permettre aux résidents d'exprimer leur vécu, d'autant plus que le Préfet avait déclenché l'alerte violette, imposant un confinement total et l'impossibilité pour les secours de se déplacer.

Aucun résident ni logement n'a subi de dommages directs. En revanche, l'infrastructure de la résidence a été affectée par quelques dégâts mineurs qui, un an plus tard, n'ont toujours pas été entièrement réparés par le bailleur social.

✓ Le projet de conventionnement à l'A.P.L.

En février 2024, la D.E.E.T.S a présenté aux opérateurs du logement adapté le projet de conventionnement à l'Aide Personnalisée au Logement, initialement envisagé pour la fin de l'année 2024. Il a alors été demandé à chaque gestionnaire de Maison Relais d'actualiser les contrats d'occupation et les règlements intérieurs afin de se conformer aux exigences de la convention A.P.L. ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux logements-foyers selon le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

Les opérateurs ont également été sollicités pour intégrer l'eau et l'électricité dans la redevance d'occupation dans la perspective du futur conventionnement. Toutefois, ces demandes n'ont pas été accompagnées d'un cadrage financier : ni la modification des contrats d'abonnement et des compteurs, ni les coûts supplémentaires de gestion comptable, ni l'augmentation des tâches confiées aux couples d'hôtes (notamment les relevés de compteurs) n'ont été abordés.

À la fin de l'année 2025, aucune convention n'est encore signée, malgré les démarches entreprises auprès des opérateurs d'énergie concernant la faisabilité des changements de compteurs et d'abonnement. Les contrats d'occupation et règlements intérieurs ont néanmoins été actualisés conformément aux demandes de la D.E.E.T.S. afin d'aligner les pratiques sur la réglementation des logements-foyers, catégorie dans laquelle s'inscrivent les Maisons relais/Pensions de famille.
La mise en œuvre effective du conventionnement A.P.L. semble désormais attendue pour le premier semestre 2026.

✓ 2 décès survenus

La Maison relais repose sur un mode d'accompagnement singulier où les hôtes peuvent être amenés quotidiennement à entrer dans le domicile des résidents. Cette proximité, indispensable au fonctionnement du dispositif, expose toutefois les hôtes à des situations émotionnellement éprouvantes, notamment lors de décès. En 2025, deux résidents sont décédés brutalement : l'un âgé de 64 ans, dont la santé était très fragile, et l'autre, 66 ans, retrouvé sans vie à son domicile.
Ces événements ont été l'occasion d'aborder à nouveau, avec les résidents, la question des dernières volontés et l'intérêt d'une mutuelle décès, afin de mieux anticiper ces situations et d'accompagner chacun avec dignité.
Ces événements mettent également en évidence une difficulté structurelle majeure : en cas de situation traumatisante, les hôtes ne disposent d'aucun espace de soutien immédiat ni d'outil institutionnel adapté pour déposer leurs émotions. Les dispositifs existants, comme le C.M.P., la C.U.M.P., les séances mensuelles de G.A.P.P., ou encore les entretiens avec la direction peuvent se révéler insuffisants face à la spécificité et à l'intensité des situations rencontrées. La mise en place d'une formation dédiée à l'accompagnement en fin de vie, ou d'un dispositif de soutien psychologique plus réactif, apparaît comme une nécessité pour renforcer l'appui aux hôtes dans ce type de situations. L'autorité de tutelle et le service orienteur sont informés de ces besoins.

✓ Mise en œuvre de la plateforme numérique pour déclaration des EIG

Depuis le mois d'août, notre autorité de tutelle, la DEETS, nous demande d'effectuer la déclaration de tout Évènement Indésirable Grave (EIG) via la plateforme numérique dédiée. Cet outil constitue une réelle avancée : il facilite considérablement la transmission des informations relatives aux

incidents survenus, centralise les échanges avec l'autorité de tutelle grâce à une messagerie intégrée et permet un suivi plus rigoureux et structuré des situations déclarées.
Depuis sa mise en service, 5 EIG ont été déclarés sur cette plateforme pour la Maison relais de Beauséjour. Ils concernaient 1 décès ainsi que plusieurs agressions ; tentative d'homicide, rackets, intrusions, menaces ; toutes commises par des personnes extérieures s'étant introduites au sein de la Maison relais en l'absence de personnel.
Ces événements rappellent l'importance d'une sécurisation renforcée et d'une vigilance constante quant aux conditions d'accès à la structure.

✓ La Semaine Nationale des Pensions de Famille

À l'occasion de la Semaine Nationale des Pensions de Famille, la Maison relais a organisé un après-midi événementiel réunissant plusieurs partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que des résidents venus d'autres Maisons relais du territoire. Cet événement, préparé en amont avec l'implication active du couple d'hôtes, a constitué un temps fort de l'année, marqué par une forte mobilisation des participants.
La journée a été rythmée par des échanges riches, des rencontres spontanées et diverses animations, témoignant de l'intérêt collectif porté au dispositif des Maisons relais/Pensions de Famille. Ces moments partagés ont permis de valoriser le modèle des Maisons relais, en mettant en lumière leur rôle essentiel dans la création de liens sociaux durables, l'accompagnement au quotidien et le soutien apporté aux personnes en situation de grande vulnérabilité.
Au-delà de son caractère convivial, l'événement a permis de renforcer la visibilité de la structure auprès des professionnels présents, de consolider les partenariats existants et d'en initier de nouveaux. Il a également contribué à élargir le réseau local et à encourager les synergies entre structures, renforçant ainsi la coopération inter-associative et la dynamique territoriale autour du logement adapté.

Pour les résidents, cette rencontre a représenté un véritable moment d'ouverture : l'occasion de découvrir d'autres environnements, d'échanger sur leurs parcours, de partager leurs expériences et de vivre ensemble un temps convivial fédérateur. Ces interactions ont favorisé la cohésion du groupe, renforcé le sentiment d'appartenance et soutenu la valorisation personnelle de chacun, tout en ouvrant la Maison relais vers son environnement extérieur.

✓ Grand pique-nique inter Maisons relais de l'île

Un grand pique-nique inter Maisons relais a été organisé de manière collégiale avec plusieurs structures de l'île, offrant un temps fort de rencontre et de convivialité. L'événement s'est tenu sur le site naturel de Bois Madame à Sainte-Marie, un cadre propice à l'échange et au partage. L'objectif principal de cette journée était de renforcer la synergie entre les équipes, tout en favorisant la création de liens entre les résidents accueillis dans de différents dispositifs.

Une grillade a été préparée sur place par l'équipe de Bras-Panon, tandis que les autres Maisons relais avaient confectionné divers plats avec leurs résidents afin de valoriser leurs savoir-faire culinaires et de les partager avec l'ensemble du groupe. Ce moment de partage a permis aux résidents de retrouver d'anciens compagnons de rue, de renouer des liens parfois distendus par les parcours de vie, mais également de créer de nouvelles relations dans un cadre apaisé et positif.

Pour les hôtes, ce pique-nique a constitué une occasion privilégiée d'échanger avec leurs homologues des autres structures, de mutualiser des pratiques professionnelles et d'envisager de futurs projets inter Maisons relais. Ils ont également pu partager un moment de détente avec les résidents, renforçant ainsi la relation engagée et la cohésion du collectif.

Cet événement a été unanimement apprécié, tant pour sa dimension humaine que pour sa contribution au renforcement du réseau des Maisons relais de l'île.

✓ Grande sortie pour les fêtes de fin d'année

En fin d'année, grâce au soutien du CCAS de Bras-Panon qui a mis à disposition un bus de 50 places, nous avons pu organiser une sortie au restaurant dans l'Ouest de l'île. Ce projet, construit en collaboration avec les trois Maisons Relais de l'association, visait à proposer une activité accessible au plus grand nombre de résidents. La recherche d'un lieu adapté, faite avec l'appui des stagiaires accueillis sur le dispositif et la collaboration des résidents, s'est porté pour un restaurant offrant un cadre chaleureux, une qualité de service adaptée et un accueil accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette action d'inclusion a pu être réalisée par la participation financière de l'association gestionnaire pour la majeure partie du coût ainsi que par la participation des résidents. Des membres de la famille et des amis des résidents ainsi que des partenaires se sont joints à ce moment convivial qui a permis aux résidents de sortir de la quotidienneté et de vivre des instants de partage, de détente et de valorisation personnelle dans un cadre sortant de l'habituel.

L'inscription pleine et entière dans la Cité est l'une des missions essentielles qui sont menées par la Maison relais à travers l'accompagnement vers la participation citoyenne de chaque Résident.

✓ Formations du couple d'hôtes

Au cours de l'année, le couple d'hôtes a bénéficié d'un ensemble de formations et de temps de sensibilisation visant à renforcer leurs compétences techniques, relationnelles et sécuritaires, indispensables à l'accompagnement quotidien des résidents de la Maison relais.

Des formations techniques et de sécurité qui ont permis d'actualiser les connaissances et de maintenir les certifications nécessaires à l'exercice de leurs missions dans un cadre sécurisé ;

- Équipier de Première Intervention – Évacuation Incendie, pour agir efficacement en cas d'incendie et assurer la sécurité des résidents ;
- Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.), afin de maîtriser les gestes de premiers secours et intervenir rapidement en situation d'urgence ;
- Habilitation Électrique, garantissant la capacité à intervenir en toute sécurité lors de petites manipulations électriques ;
- Habilitation Travail en hauteur, pour prévenir les risques lors d'interventions techniques nécessitant l'usage d'échelles ou d'équipements en hauteur.

Des colloques et des formations thématiques portant sur l'accompagnement social et essentiels pour la compréhension des profils et problématiques des résidents, qui ont renforcé leurs capacités d'accompagnement et leur posture professionnelle :

- Troubles de santé mentale, afin de mieux comprendre les pathologies rencontrées et adapter les interactions ;
- Conduites addictives, pour appréhender les mécanismes de l'addiction et repérer les signaux d'alerte ;
- Protection des majeurs protégés, pour mieux collaborer avec les mandataires et comprendre les enjeux liés aux mesures de protection juridique.

Ces formations, à la fois techniques et sociales, participent pleinement au renforcement du professionnalisme, à la sécurisation des pratiques et à une meilleure qualité d'accompagnement, et permettent également aux hôtes de s'adapter aux besoins spécifiques d'un public particulièrement vulnérable et souvent confronté à des problématiques multiples.

Nous programmerons la mise en place des formations adaptées de prévention incendie et de gestes de premiers secours à destination des résidents volontaires d'y participer.

CONCLUSION

Le collectif de résidents de la Maison relais de Beauséjour demeure cette année encore relativement stable, avec une majorité de personnes accueillies depuis plusieurs années. Les sorties restent peu nombreuses, 5 au total dont 2 décès, 1 retour à la rue, 1 retour en Hexagone et 1 accès au logement social, confirmant que la Maison relais répond pleinement à sa vocation : offrir un cadre de vie durable et sécurisant aux publics les plus vulnérables du territoire. Cette faible rotation souligne l'importance d'orientations adaptées par le S.I.A.O., permettant d'accueillir des personnes dont le profil correspond aux exigences du dispositif. Il est essentiel que le S.I.A.O. prenne pleinement en considération l'expertise du gestionnaire lorsque certaines orientations apparaissent inadaptées ou trop risquées, tant pour la personne concernée que pour les résidents et les hôtes.
Nous veillons à maintenir un cadre de vie de qualité, accueillant, sécurisé et bien entretenu, afin que chaque résident bénéficie d'un environnement propice à la stabilisation, au bien-être et à la dignité. Malgré les défis budgétaires rencontrés cette année, notamment liés aux délais d'orientation, les équipes sont restées mobilisées pour garantir une continuité d'accompagnement solide et humaine.

L'année 2025 aura également été marquée par l'attente prolongée de la mise en œuvre du conventionnement A.P.L., désormais envisagé pour le premier semestre 2026. Cette réforme entraînera de nouvelles responsabilités administratives et financières, notamment l'intégration des consommations d'eau et d'électricité, alors que le prix de journée actuel ne permettra pas d'absorber ces charges sans une réelle volonté de sécuriser le modèle économique de ce dispositif. Un engagement plus fort de l'État est donc indispensable pour garantir la pérennité d'un dispositif essentiel pour les publics les plus fragilisés, d'autant plus que les attentes et responsabilités confiées aux hôtes sont considérables et nécessiteraient d'être sérieusement renforcées au regard de ce qu'ils rencontrent quotidiennement.

Fidèle à ses valeurs fondatrices et à sa mission de solidarité envers les personnes en grande précarité à La Réunion, La Halte reste pleinement mobilisée pour assurer la continuité de l'accompagnement proposé et réaffirme sa volonté de dialogue avec les tutelles, espérant une véritable prise en considération des enjeux structurels, financiers et humains auxquels font face les acteurs du logement adapté dans un contexte inflationniste qui perdure.